

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES
ET DE LA SANTÉ

Arrêté du 1^{er} février 2013 modifiant l'arrêté du 5 août 2010 relatif à la nomination au conseil de surveillance de l'agence de santé de la Guadeloupe, de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin

NOR : AFSZ1330036A

La ministre des affaires sociales et de la santé,

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles D. 1432-15 à D. 1432-17 ;

Vu le décret n° 2010-765 du 7 juillet 2010 portant adaptation des dispositions réglementaires prises pour l'application du titre III du livre IV du code de la santé publique à la Guadeloupe, à La Réunion, à Mayotte, à Saint-Barthélemy, à Saint-Martin et à Saint-Pierre-et-Miquelon ;

Vu le décret n° 2012-1286 du 22 novembre 2012 relatif aux conseils de surveillance des agences régionales de santé, notamment son article 3 ;

Vu l'arrêté du 5 août 2010 relatif à la nomination des membres du conseil de surveillance de l'agence de santé de la Guadeloupe, de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin, modifié en dernier lieu par l'arrêté du 27 mars 2012,

Arrête :

Article 1^{er}

Sont nommés membres du conseil de surveillance de l'agence de santé de la Guadeloupe, de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin :

1. Au titre du 2° (b) de l'article D. 1442-12 :

M. Jean-Pierre BARBOTTEAU, suppléant, désigné par le Mouvement des entreprises de France, en remplacement de M. Michel CLAVERIE-CASTETNEAU.

2. Au titre du 3° (a) de l'article D. 1442-12 :

Mme Josette BOREL-LINCERTIN, présidente du conseil régional, titulaire, en remplacement de M. Victorin LUREL.

3. Au titre du 3° (c) de l'article D. 1442-12 :

M. Maxime DESOUCHES, titulaire, Mme Marie-Angèle AUBIN, suppléante, désignés par le conseil territorial de Saint-Barthélemy, en remplacement de Mme Nicole GREUX et de M. Michel MAGRAS.

4. Au titre du 3° (d) de l'article D. 1442-12 :

M. Alain RICHARDSON, président du conseil territorial de Saint-Martin, titulaire, M. Guillaume ARNELL, suppléant, désignés par le conseil territorial de Saint-Martin, en remplacement de M. Richard BARAY et de Mme Carenne MILLS.

Article 2

Le secrétaire général des ministères chargés des affaires sociales est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* des ministères chargés des affaires sociales.

Fait le 1^{er} février 2013.

MARISOL TOURAINE